

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de BUDGET PRIMITIF du service d'ASSAINISSEMENT pour 2011.

Il s'équilibre à **139.725,64 €** en section d'**exploitation**,
183.568,55 € en section d'**investissement**.

VOTE DES TAUX 2011 DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Le CONSEIL MUNICIPAL fixe les taux 2011 comme suit :

- TAXE D'HABITATION = 9,69 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI = 12,22 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI = 32,08 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL attribue les subventions de fonctionnement suivantes :

- 100 € à l'Association de la Bibliothèque Pédagogique des Enseignants de METZ-Sud,
- 700 € l'Association Familiale de PELTRE,
- 6.000 € à l'Association Sportive de PELTRE,
- 80 € à la Prévention Routière de METZ,
- 850 € au C.L.A.S. de GUENANGE pour le fonctionnement du C.L.S.H. de PELTRE,
- 750 € au C.L.A.S. de GUENANGE pour le séjour « ados » de PELTRE,
- 150 € à l'Association E.R.D.A. de Sarreguemines.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - SERVICE PRINCIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de BUDGET PRIMITIF du service principal pour 2011.

Il s'équilibre à **912.936,82 €** en section de **fonctionnement**,
747.610,65 € en section d'**investissement**.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX ET OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION

A compter du 1^{er} mai 2011, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public routier et non routier pour les opérateurs de télécommunication.

DEMANDE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Pour lutter contre la dégradation progressive de la situation financière de la Commune, le CONSEIL MUNICIPAL demande la Communauté de Communes du Val Saint Pierre d'instaurer une **Dotation de Solidarité Communautaire** au profit des Communes membres. Il s'agit d'une dotation équilibrée, redistribuant une part de l'augmentation des ressources aux Communes membres tout en permettant la poursuite du développement de la Communauté de Communes.

DEMANDE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Considérant la diminution progressive des ressources de la Commune et l'accroissement de ses dépenses de fonctionnement,

Considérant le coût des installations sportives de la Commune et le fait que ces installations sont utilisées essentiellement par les habitants de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre (en particulier en ce qui concerne la pratique du football),

Le CONSEIL MUNICIPAL demande à la Communauté de Communes du Val Saint Pierre de prendre en charge intégralement la **compétence « gestion des installations sportives »** en faveur des Communes membres de la Communauté.

Pour PELTRE, il s'agit d'un stade de football, d'un terrain d'entraînement, des vestiaires douches, de deux courts de tennis extérieurs.

Peltre, le 21 avril 2011

Le Maire,

Bernadette VELER